

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS322/19

1^{er} mai 2007

(07-1770)

ÉTATS-UNIS – MESURES RELATIVES À LA RÉDUCTION À ZÉRO ET AUX RÉEXAMENS À L'EXTINCTION

Désignation d'un arbitre par le Directeur général conformément à l'article 21:3 c)
du Mémoire d'accord sur les règles et procédures
régissant le règlement des différends

Note du Secrétariat

Le 27 avril 2007, le Directeur général a désigné M. Florentino Feliciano comme arbitre, conformément à l'article 21:3 c) du *Mémoire d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends*, dans l'affaire *États-Unis – Mesures relatives à la réduction à zéro et aux réexamens à l'extinction*.
